



La Feuille de Chou

Edito

Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Cette semaine, j'ai envie de partager avec vous un article trouvé sur le site de UBI Conseil signé par Cyrille SIMARD le 06/09/17.

Il m'a paru fort intéressant car il répond à une question que nous pouvons tous à un moment rencontrer.

Un ancien salarié peut-il devenir bénévole ?

Dans de nombreuses associations, l'engagement conjoint des bénévoles et des salariés constitue une ressource essentielle pour mener à bien les projets de la structure. Il n'est donc pas rare qu'à l'issue de son contrat de travail, un salarié de l'association souhaite poursuivre son engagement au service de l'association par une activité bénévole.

Un ancien salarié de Terre Solidaire (ou autre association bien sûr), désormais au chômage, peut-il s'inscrire en tant que bénévole ?

En principe, **rien n'interdit à un demandeur d'emploi** de s'engager dans une **activité bénévole** et de continuer à percevoir les **allocations chômage**.

Son engagement bénévole ne doit toutefois pas l'empêcher de poursuivre ses recherches d'emploi et ne doit pas se substituer à un emploi salarié dans la structure choisie.

Néanmoins, la Cour de cassation a rappelé dans un arrêt du 23 mai 2017 qu'un **demandeur d'emploi ne peut pas exercer une activité bénévole chez un de ses précédents employeurs** et bénéficier dans le même temps des allocations chômage. Dans ce cas, Pôle emploi peut demander au chômeur bénévole le remboursement des allocations perçues.

Le fait pour un ancien salarié de Terre Solidaire d'exercer une activité bénévole au sein de la structure alors qu'il perçoit des allocations chômage présente donc un risque important.

D'une part, Pôle emploi peut lui demander le remboursement des sommes versées au titre de l'allocation chômage.

D'autre part, cette situation fait courir un **risque juridique** à l'association. En effet, elle pourrait être condamnée pénalement pour **délit de travail dissimulé**. Dans ce cas, elle serait tenue de payer les salaires et cotisations sociales correspondant aux heures de travail effectuées.

Bien triste nouvelle mais connaître cette information peut nous empêcher de faire des bêtises. Prenons acte.

En attendant de nous retrouver, je vous souhaite à toutes et tous une excellente semaine.

Véronique, Directrice

Votre panier

Pour un grand panier

- 2 kg Pommes de terre
- 1 kg Oignons
- 1.2 kg Haricots verts
- 1.4 kg Tomates
- 3 Poivrons

Pensez à laver vos légumes à l'eau du robinet, avant de les consommer.

La Recette de la semaine

Salade composée aux haricots verts

Ingrédients

- 750 g haricots verts frais
- 5 pommes de terre à chair ferme
- 1 boîte de maïs 1/4
- 0,5 poivron
- 250 jambon blanc fumé
- 400 g de cervelas
- 2 oignons moyens
- 2 échalotes - 1 persil - 1 vinaigrette

Préparation : 15 min - Cuisson : 20 min

- 1) Cuisez les haricots ; égouttez-les ; réservez-les au réfrigérateur.
- 2) Cuisez les pommes de terre à l'eau ; pelez-les ; coupez-les en rondelles et réservez-les au réfrigérateur.
- 3) Pelez les oignons et découpez-le en fines lamelles ainsi que le poivron.
- 4) Coupez en gros dés le jambon fumé et le cervelas.
- 5) Epluchez et hachez finement les échalotes.
- 6) Lavez le persil et ciselez-le.
- 7) Préparez dans un saladier une vinaigrette : sel, poivre, 1 cuillerée de vinaigre, 3 cuillerées d'huile, une petite cuillerée de moutarde ; remuez et ajoutez-y les oignons, les échalotes et le persil haché ; mélangez bien le tout.
- 8) Ajoutez dans cette vinaigrette les haricots, les pommes de terre, le maïs, le poivron, le jambon et le cervelas. Remuez et mettez à réfrigérer. Servez très frais.



Prévisions légumes semaine prochaine

Pommes de terre
Tomates
Potimarron



Coin de la Chargée d'Insertion

Quelques mouvements parmi les jardiniers ces 4 dernières semaines. Nous souhaitons tout d'abord la bienvenue à Hassan A, à David et à Lionel qui ont intégré l'équipe cette dernière quinzaine. Par ailleurs, fins de contrat pour Brian, Jan, Michel, Lionel et Ambroise, ainsi qu'Alessio. Ce dernier, après 24 mois à Terre Solidaire, a été retenu pour un poste d'agent de quai à CATM basé à La Ravoire. CATM est une Entreprise d'insertion avec 3 secteurs d'activité : le gros œuvre, l'évènementiel ainsi que la sous-traitance industrielle. C'est sur cette dernière activité qu'a été embauché Alessio ; ce nouvel emploi va lui permettre de continuer son parcours d'insertion, d'accéder à une 1^{ère} expérience professionnelle en industrie en France, secteur qui est plus en adéquation avec son projet professionnel de soudeur. Enfin, il pourra également acquérir les compétences nécessaires pour intégrer une formation qualifiante en soudure. Nous souhaitons une bonne continuation ainsi qu'un bel avenir professionnel à chacun des salariés en fin de parcours à Terre Solidaire.

Par ailleurs, mardi dernier j'ai accompagné Ahmad pour la visite de la plateforme de formation « Base RU 74 » basée à Rumilly. Cette plateforme créée en collaboration avec le GEIQ BTP permet de former les salariés sur les métiers du gros œuvre en intégrant conjointement les demandes des entreprises et les besoins spécifiques des salariés. Ainsi, ce centre de formation propose un dispositif FLE (Français Langue étrangère) spécifique aux métiers du BTP, facilitant ainsi l'accès à la formation qualifiante pour des personnes non francophones. Lors de cette visite, organisée par l'USIE 73 (collectif des structures d'insertion de la Savoie) et par Odette en particulier (chargée de mission emploi à l'USIE 73), nous avons retrouvé un autre salarié de chantier d'insertion ainsi que plusieurs chargées d'insertion socio-professionnelle. Après un accueil convivial et chaleureux, le GEIQ nous a présenté son dispositif de formation ainsi que la plateforme puis nous sommes allés in situ sur le « chantier école » où chacun a pu s'initier à la conduite d'engin. Cet échange permet une meilleure connaissance des métiers et des voies d'accès pour ces métiers en tension. Une petite graine a germé dans l'esprit d'Ahmad, peut-être se dirigera-t-il vers un projet de formation de maçon VRD ? Les cartes sont entre ses mains.

Pour finir, je tiens à remercier mes collègues encadrants techniques qui sont toujours favorables et n'émettent jamais aucune objection lorsque des jardiniers sont absents du chantier sur ½ journée ou plus pour travailler leur insertion professionnelle : visite de centre de formation, entretien d'embauche, PMSMP, test de pré-recrutement... Merci à eux car je crois savoir que ce n'est pas toujours le cas dans toutes les structures d'insertion. L'objectif de l'équipe de permanent est de travailler en bonne intelligence afin de trouver l'équilibre entre les impératifs de l'insertion professionnelle et ceux de la production.

Floriane, Chargée d'Insertion



Ahmad très attentif lors de la transmission de consigne par José, pour la conduite d'engins



Elodie concentrée à la salle des paniers



Aurore prépare les commandes clients



Auvergne - Rhône-Alpes

